



Interphone cassé/poignée porte vétuste/contacteur chauffe-eau

Par 007

Bonjour à tous,

l'interphone qui permet d'ouvrir aux personnes dans le hall s'est cassé et il ne veut pas le changer, que dois-je faire ? Ensuite, la poignée de porte d'entrée ne revient pas en position haute lorsqu'on la relâche, c'est apparemment de la vétusté et ne veut pas la changer.

Pour finir, le contacteur électrique pour le chauffe-eau au niveau du tableau électrique ne dispose pas de minuterie, je suis donc obligé de le mettre en marche forcée et donc de l'éteindre ensuite manuellement afin qu'il ne tourne pas toute la journée, doit-il installer un contacteur électrique avec minuterie pour résoudre ce problème car il me dit que c'est à moi de prendre un contrat d'électricité heures creuses/pleines ?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le bailleur est tenu de réparer les éléments cassés comme l'interphone et la poignée de porte.

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699[/url]

Par contre il vous refacturera les "menues réparations". Il faut donc bien vérifier si c'est le cas.

Votre action sur le contacteur ne sert à rien, une minuterie non plus. Le chauffe eau a un thermostat qui stoppe la consommation lorsque l'eau est chaude. Comme vous n'avez pas de contrat HP/HC, vous payez la même facture pour chauffer l'eau.

D'ailleurs la laisser refroidir et rechauffer manuellement vous fait consommer plus que de laisser le thermostat agir.

Si vous voulez profiter d'un contrat HP/HC, il faut déjà vérifier si le chauffe-eau dispose d'un fil pilote et qu'il est raccordé au tableau. Dans ce cas l'eau chauffera uniquement en HC, (sauf si "marche forcée").

Attention car le kwh en HP est nettement plus cher. Il faut bien vérifier si ce serait une économie ou pas pour vous.